



AVIS D'APPEL D'OFFRES NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHANDLER

Propriétaire : Ville de Chandler

35, rue Commerciale ouest, Chandler, (Québec). G0C 1K0

Tél. : (418) 689-2221 ou Téléc. : (418) 689-3073

La Ville de Chandler demande des soumissions pour son projet de construction de son nouveau garage municipal au Parc industriel à Chandler.

Les plans, devis et documents contractuels sont disponibles sur SEAO au www.seao.ca ou au numéro 1-866-669-7326 depuis le du 22 février 2019.

Seules sont autorisées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs généraux détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1). Tous les soumissionnaires doivent déposer leur soumission dans des enveloppes cachetées en prenant soin d'indiquer la mention : « **Soumission – Construction nouveau garage municipal de Chandler** ».

La date limite pour la réception des soumissions (l'original et 2 copies) est fixée à **14h00**, heure en vigueur localement, **le 27 mars 2019**, à l'Hôtel de Ville de Chandler au 35, rue Commerciale ouest à Chandler, pour y être ouvertes publiquement, au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs-soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Visite des lieux : Une visite des lieux (non obligatoire) est prévue le 5 mars 2019, au Parc industriel de la Ville de Chandler.

Ces soumissions devront être accompagnées, soit d'un cautionnement de soumission de 10% du montant de la soumission, soit d'un chèque visé, représentant 10% du montant de la soumission. Toutes les garanties devront être valides pendant soixante (60) jours, après la date d'ouverture des soumissions.

Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat contre une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services, sous forme de cautionnement, chacune égale à cinquante pour cent (50%) ou, sous forme de chèques visés, chacun d'un montant de 10% du prix du contrat.

Seuls des cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

La Ville de Chandler ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Monsieur Roch Giroux
Directeur général & greffier